

## Conseil municipal du 17 juin 2013

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 17 juin à 20h sous la présidence de Marie-Chantal Jolland, maire de St Antoine l'Abbaye, et a débattu des sujets suivants :

### **Travaux de voirie 2013**

La commission d'appel d'offres a ouvert les plis du marché de la voirie pour 2013 et propose d'attribuer le marché au moins disant, soit la société Eurovia. Le conseil municipal dans son ensemble adopte cette proposition.

La société Toutenvert a obtenu la réfection des parkings. Ils poseront un green maintenant et sèmeront de l'herbe à l'automne.

### **ADMR : portage des repas**

Les maires des 4 communes concernées se sont réunis avec l'ADMR qui leur a exposé le projet de portage des repas, et leur demande d'aide sous forme d'apport de trésorerie au démarrage.

L'ADMR a acheté pour 5000€ un camion frigorifique grâce à des fonds de l'association CLIC. D'autre part, la Fédération s'est engagée à leur verser une aide pour ce projet. Les communes devraient donc se partager une aide de 2000€ au prorata du nombre d'habitants, soit pour St Antoine, un montant de 1000€.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, à condition que cela reste exceptionnel. Le service a démarré.

Les maires demandent de refaire le point en fin d'année pour avoir un suivi de ce dossier.

Il est précisé que tous les bénéficiaires de l'APA peuvent bénéficier d'une aide au portage des repas de 2,50€ maximum, quel que soit le porteur de repas, ADMR ou privé.

### **Modalités de composition du conseil communautaire**

Jusqu'à présent, le Conseil communautaire est composé de 45 membres mandatés par le conseil municipal, chaque commune étant représentée par 2 conseillers minimum et par tranches d'habitants.

Pour le prochain mandat, certaines communes souhaitent revoir le décompte des conseillers. En cas de désaccord, la loi imposant 36 sièges s'appliquera, chaque commune étant représentée par tranches d'habitants, sans minimum de 2 par commune. Les petites communes rurales auraient donc un seul conseiller, contre 2 actuellement, et St Marcellin, ville centre, 13, contre 9 actuellement.

Robert Pinet, président de la communauté de communes souhaite reconduire l'ancien système, mais demande à chaque commune de se déterminer.

Le conseil municipal se prononce pour rester dans l'ancien système, qui assure un meilleur équilibre entre le « rural » et l' « urbain ».

### **Divers**

- Le conseil municipal donne son accord pour acheter un vidéo-projecteur interactif pour l'école des platanes, par l'intermédiaire d'un groupement d'achat mis en place au sein de la Communauté de communes, pour un montant d'environ 2500€ HT.
- La restauration du parvis de l'abbaye et de l'escalier sud est estimée à 422000€ HT, sans la maîtrise d'œuvre, dont 12000€ d'électricité. Nous demandons les subventions en rapport.
- Il est urgent de faire nettoyer les toitures et goutottes de l'abbaye. Une sollicitation aura lieu auprès de la DRAC dans le cadre des crédits d'entretien de ce bâtiment.

- L'entreprise assurant la signalétique viaire va reprendre son activité. Nous espérons que les travaux vont pouvoir se terminer rapidement et dans de bonnes conditions. Le Conseil municipal déplore le vandalisme qui se fait sur cette signalétique et notamment le vol des 4 panneaux « vieille route de Chatte ». C'est toute la communauté qui en pâtit car il faut faire refaire et cela a un coût.
- La municipalité souhaitait étudier la possibilité d'un lieu de compostage dans le village. C'est chose faite et l'inauguration de ce site aura lieu mercredi 26 juin à 18h, parking des Terreaux.
- La 90<sup>e</sup> brocante a eu lieu le dimanche 16 juin. Elle était de qualité malgré le petit nombre d'exposants. Le conseil municipal décide de ne garder que celle du mois d'août pour 2014.

**Le prochain Conseil municipal aura lieu le 22 juillet à 20h.**